



Table ronde n° 1 :



La maîtrise de l'urbanisation autour des INB



Politique de maîtrise des risques

Réduction du risque
à la source

Plans de secours

Information

Maîtrise de l'urbanisation

La maîtrise de l'urbanisation autour des installations à risques

Dans un souci de protection des populations vivant à proximité d'installations à risques, il s'agit de maîtriser le développement des activités susceptibles d'accroître l'exposition des populations aux risques présentés par ces installations.



Table ronde n° 1 :

La maîtrise de l'urbanisation autour des INB

Le contexte législatif

- La loi du 30 juillet 2003 prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
 - Ne s'applique pas aux INB
- La loi TSN du 13 juin 2006 permet d'instituer des servitudes d'utilité publique (SUP)
 - Les SUP ne couvrent pas l'existant et nécessiteront de 5 à 10 ans pour être mises en place

La circulaire du 17 février 2010

- Première étape et démarche prudente avant l'établissement de SUP
- Principes
 - Permettre la mise en œuvre des plans de secours
 - Adopter une démarche prudente pour les nouvelles activités
 - Privilégier le développement à l'extérieur de la zone du PPI en phase réflexe
- Mise en œuvre
 - Caractérisation du risque
 - Concertation locale pilotée
 - Porter à connaissance
- ❖ Finalité: prise en compte par les élus dans leurs décisions en matière d'urbanisme

Actions en cours

- Caractérisation du risque: l'ASN a transmis aux Préfets les éléments requis par la circulaire du 17 février 2010
- Projet de guide ASN sur les modalités de concertation autour des installations nucléaires
 - Vise à prendre des positions homogènes
 - Prévoit une phase de concertation locale préalable
 - En concertation avec les élus locaux et les exploitants
- Etape suivante:
 - ⇒ Mise en place d'un groupe de travail sur l'institution des SUP autour des INB

Table ronde n° 1 :

La maîtrise de l'urbanisation autour des INB

